Un homme jeté en psychiatrie après avoir crié « Macron démission! » pendant un journal télévisé

écrit par Jules Ferry | 10 novembre 2021

« Macron, démission! Benalla, en prison! »

Sputnik

Un homme a été placé en services psychiatriques après avoir crié un slogan appelant à la démission d'Emmanuel Macron, durant le journal télévisé de France 2.

Le même sort avait été réservé à l'auteur du récent jet d'œuf sur le Président.

Si la grogne anti-pass sanitaire semble avoir perdu en vigueur et si aucun mouvement social d'ampleur ne se dessine à l'horizon, **l'exécutif continue d'essuyer des critiques de part et d'autre.**

De simples citoyens montent parfois au créneau pour crier leur désarroi, quant à l'action du gouvernement.

C'est ce qui s'est passé lors du journal télévisé de France 2, le 4 novembre. Un homme a profité d'une retransmission en direct pour crier ***« Macron, démission! Benalla, en prison! »,*** dans les rues de Dieppe.

Une intervention qui a quelque peu déstabilisé le présentateur Julien Bugier.

https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/11/vja1zosofmvne5es.mp4

L'homme a été repoussé par le service d'ordre et le reste de l'émission s'est déroulé dans le calme, rapporte le quotidien Paris-Normandie. **L'histoire aurait sans doute pu s'arrêter là, mais la police nationale s'est finalement mise en quête du perturbateur, qui a été interpellé peu après. Emmené au commissariat, il a été placé en garde à vue.**

Il a expliqué en vouloir à Emmanuel Macron pour la faillite de son entreprise dieppoise, qui a coulé en 2015, alors que l'actuel Président était encore ministre de l'Économie. Il a tenu des propos décousus, ce qui a motivé le procureur de la République à demander **l'intervention d'un psychiatre**. À l'issue de cette consultation, **l'individu a finalement été placé en services psychiatriques.**

Des critiques étouffées?

Cet épisode rappelle celui du Salon international de la restauration (Sirha), où Emmanuel Macron avait essuyé un jet d'œuf, en septembre dernier. Rattrapé par la garde rapprochée du Président, l'auteur de ce geste avait également fait l'objet d'un examen psychiatrique, à la demande du parquet de Lyon. Les experts avaient conclu à une « *abolition du discernement* » et l'homme avait été admis dans un établissement spécialisé.

Des cas qui poussent certains observateurs à se demander si nous n'assistons pas aujourd'hui à une psychiatrisation du débat politique. Un problème qui avait déjà fait surface en 2018, lorsque Marine Le Pen avait été astreinte à un examen psychiatrique par la justice, après avoir publié des photos d'exactions de Daech*. L'ex-présidente du RN avait alors dénoncé un procédé « hallucinant » sur Twitter.

Plus généralement, l'attitude du pouvoir vis-à-vis de certains opposants politiques a parfois interrogé, durant le quinquennat d'Emmanuel Macron. Les excès de zèle de la justice ont souvent été montrés du doigt, comme dans le cas de cette Toulousaine, placée en garde à vue pour une banderole « Macronavirus » accrochée dans son jardin.

Lors de cette affaire, plusieurs magistrats s'étaient d'ailleurs demandé si l'appareil judiciaire n'était pas trop complaisant avec l'exécutif. Dans les colonnes d'Atlantico, l'avocat Régis de Castelnau avait fustigé une « instrumentalisation de la justice à des fins politiques ».

« On voit bien là la volonté même pas cachée d'empêcher toute critique d'Emmanuel Macron *[…]. Qu'il se trouve dans la magistrature, puisque les procureurs sont des magistrats, des gens pour déployer ainsi un zèle militant au service du Président le plus impopulaire de la Ve République, en dit long sur la culture des libertés publiques fondamentales qui les habitent »*, avait-il ainsi écrit.

Les divers dispositifs anti-fake news lancés par le gouvernement, comme l'espace Désinfox retiré précipitamment durant la pandémie, ont aussi pu donner l'impression que l'exécutif ne tolérait pas l'expression d'opinions contradictoires.

Au choix **les électrochocs.**

Certains encore doivent se rappeler d'Antonin Artaud et de la terreur qui étreignait le poète les matins où il devait aller «au choc».
Sur l'électrochoc, le cas ANTONIN ARTAUD
Ou la camisole chimique. Dans les deux cas, l'opposant à macron ne va pas sortir frais de son séjour.
La justice sous Macron

Une mère interpelle Castex : garde à vue !

Une maman son fils suspendu interpelle **Castex le 28 octobre à Lorient.**
Au lieu d'écouter cette mère en détresse non elle a été conduite au commissariat, On va l'accuser de quoi? De ne pas avoir pris rdv? S'exprimer sur la voie public n'est pas un délit : le monde à Macron.

https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/11/0pywi4phzfz_ao47.mp4

Jugement de Damien Tarel :

4 mois ferme, sans passer par la case domicile pour se changer.

Voir aussi : 4 mois de prison ferme pour Damien T, mais les salauds qui menacent Mila sont libres et continuent….

Jugement de Benala : 1 an aménageable :
Frejusien
Sur trois ans, pas un jour de prison ? *qu'est-ce à dire ? micron continue à le protéger ?*
Dorylée
Port illégal d'arme art 222-54 du code pénal : 7 ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende./ Faux et usage art 441-6 du code pénal : 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende. ***Et Benalla, avec les violences et le reste ne prend qu'1 an aménageable !!! Ça aide d'être pote avec Jupiter de Morveux d'Énarque…***
Frejusien
C'est bien la première fois que j'entends qu'une personne condamnée à trois ans de prison, sort du tribunal sans faire une seule journée.

Ce n’est pas comme Damien Tarel, aussitôt enfermé, aussitôt jugé, aussitôt emprisonné.
Il a roulé combien d’années avant d’être jugé Benalla ???

Bouillot
Vous inquiétez pas. La Brigitte va intervenir pour le protéger car ***les Macron y sont pour quelque chose, avec les 2 coffres forts volés que les FDO n’ont pas pu ouvrir : ça sent la merde chez les Macreux.***